



RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Insee & votre commune

PARIS/PERENNES

DOSSIER DE PRESSE

CONTACT : 0692 448 358 ou relations-presse-la-reunion@insee.fr

TOP DÉPART LE 31 JANVIER 2019

Le recensement des personnes vivant en France a lieu chaque année.

Il se déroulera cette année à La Réunion :

Dans deux communes de moins de 10 000 habitants, du 31 janvier au 2 mars :

- Entre-Deux - Salazie

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, du 31 janvier au 9 mars :

- Les Avirons ;	- Bras Panon ;	- L'Étang-Salé ;	- Petite-Île ;	- Le Port ;
- La Possession ;	- Saint-André ;	- Saint-Benoît	- Saint-Denis ;	- Saint-Joseph ;
- Saint-Leu ;	- Saint-Louis ;	- Saint-Paul ;	- Saint-Pierre ;	- Sainte-Suzanne ;
- Sainte-Marie ;	- Le Tampon.			

Il a commencé le 17 janvier en métropole, aux Antilles et en Guyane.

LE RECENSEMENT EN CHIFFRES

36 000 logements enquêtés
19 communes concernées
85 000 personnes recensées
+ de 94 % de taux de réponse
26 % de réponses par internet



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative, pour :

✓ **Connaître la population française afin de prendre des décisions adaptées pour la collectivité :**

- Étude des caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
- Prévion des équipements adaptés à la population qui réside sur le territoire : écoles, hôpitaux, transports...

✓ **Produire des chiffres de référence pour l'application des lois et règlements**

- Publication de la population officielle de chaque commune (population légale).
- Calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
- Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires basées sur les chiffres de population. Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...

UNE MÉTHODE QUI GARANTIT LA QUALITÉ DES RÉSULTATS

Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle.

Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- **Chaque année, on recense 1/5e des communes de moins de 10 000 habitants.**

Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés.

- **Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.**

Cinq enquêtes sont ensuite mobilisées pour produire annuellement des résultats sur la population et les logements.

Tous les lieux d'habitation sont concernés

Les agents recenseurs se rendent dans les logements, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes...), les habitations mobiles et auprès des personnes sans abri.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : PLUS SIMPLE POUR TOUS

Le recensement en ligne permet aux personnes recensées de remplir le questionnaire plus rapidement, sans prendre de rendez-vous avec l'agent recenseur pour lui remettre les questionnaires papier.

1) L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser

Il leur propose de répondre par Internet et leur remet une notice qui contient toutes les informations et des codes d'accès sécurisés.

2. Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Ils cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne » et répondent simplement aux questions.

3. Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception

L'agent recenseur en est informé par SMS. C'est terminé !

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?

L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.



Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale

de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret statistique.

BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2017

DE LA RÉUNION

Au 1er janvier 2018



862 300
habitants

+ 0,6 %

en moyenne par an
entre 2009 et 2018

(+ 5 100 habitants par an)

+ 0,4 %

en métropole

**Un solde naturel moteur
de la croissance démographique**

13 700

4 700



+ 9 000
habitants

en 2017

Une fécondité élevée et précoce



2,43

enfants par femme

28,9 ans

âge moyen des mères

2 ans de moins
qu'en métropole

L'espérance de vie continue d'augmenter

77,5 ans

chez les hommes



84 ans

chez les femmes



en métropole
79,5 ans 85,4 ans

Une mortalité infantile assez élevée

6,7 décès
pour 1000 enfants
nés vivants



3,6 pour 1000
en métropole

